

RECOMMANDATIONS IMPORTANTES A LIRE POUR ACTIVER LES REMBOURSEMENTS ET EVITER LES REJETS

Conditions générales :

- Le cadre réservé à l'adhérent doit être dûment renseigné.
- Le cadre réservé au médecin doit être renseigné par le praticien lui-même notamment la nature de la maladie.
- La validité de la feuille de soins est limitée à 3 mois à compter de la première consultation.
- L'entente préalable est exigée pour toute hospitalisation médicale, chirurgicale, soins dentaires spéciaux, extractions multiples, parodontie orthodontie, prothèses dentaires, prothèses auditives ou orthopédiques ainsi que pour tous les actes effectués en série.
- En cas d'accident, une déclaration précisant les causes et circonstances de l'accident est à joindre à la feuille de soins.

Pharmacie :

- Les vignettes des médicaments doivent être obligatoirement jointes aux ordonnances.
- Pour les médicaments sans vignettes une facture de la pharmacie doit être jointe.

Radiologie et Biologie :

- La facture ainsi qu'une copie des résultats des analyses ou du compte rendu (sous-pli confidentiel) doivent être jointes à l'ordonnance médicale pour toute demande de remboursement.
- Un pli confidentiel du médecin prescripteur des analyses ou radios peut être demandé par le médecin conseil de la mutuelle.

Optique :

- L'ordonnance du médecin prescripteur et la facture de l'opticien sont à joindre à la feuille de soins.

Rééducation :

- L'entente préalable renseignée par le médecin prescripteur est exigée avant le début des séances de rééducations.
- Pour le remboursement, la facture et le calendrier des séances effectuées sont à joindre à la feuille de soins.

Dentaire :

- En cas de prothèses ou de traitement canalaires, l'accord préalable renseigné sur la feuille de soins est obligatoire avant le début de traitement.
- La facture doit être jointe à la feuille de soins pour toute demande de remboursement.
- La radio-après soins est obligatoire en cas de prothèses ou de traitement canalaires.

Maladie et Affection Longue Durée ALD et ALC :

- La déclaration de maladie chronique doit être renseignée par le médecin prescripteur et renouvelée tous les 6 mois.

Adresses Mails utiles

- | | |
|------------------------------------|-----------------------|
| 0 Réclamation | : contact@mupras.com |
| 0 Prise en charge | : pec@mupras.com |
| 0 Adhésion et changement de statut | : adhesion@mupras.com |

La MUPRAS garantit le respect de la loi n° 09-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel.

N° W21-659858

115555

<input type="checkbox"/> Maladie	<input type="checkbox"/> Dentaire	<input type="checkbox"/> Optique	<input type="checkbox"/> Autres
Cadre réservé à l'adhérent (e)			
Matricule :	11120	Société :	Royal AIR MAROC
<input checked="" type="checkbox"/> Actif	<input type="checkbox"/> Pensionné(e)	<input type="checkbox"/> Autre :	LAMYED YOUSSEF
Nom & Prénom : 24 103 1974			
Date de naissance :			
Adresse : ROYAL AIR MAROC - CONAKRY - REP. GUINEE			
Tél. : +224 654 101307 Total des frais engagés : 1000 Dhs			

Cadre réservé au Médecin

Cachet du médecin :

Dr. Azeddine SABIHI
Médecine Générale
Av Khalid Ibn Wälid Rue Rabeaâ
Bouia Hay Dakha Agadir
Tel: 0522 23 804-0350 - 0561 286 042

28 AVR 2022

Date de consultation :

Nom et prénom du malade : S'HAITI Amal Age: 62 ans

Lien de parenté : Lui-même Conjoint Enfant

Nature de la maladie : Cariyngite + Asma + Hyp Cray.

En cas d'accident préciser les causes et circonstances : IPR

Dans le cas où la maladie aurait un caractère confidentiel, communiquer les renseignements sous pli confidentiel à l'attention du médecin conseil de la Mutuelle.

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur la présente déclaration. Je déclare avoir pris connaissance de la clause relative à la protection des données personnelles.

Fait à :

Signature de l'adhérent(e) :

Le : 28 AVR 2022

RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES				
Dates des Actes	Natures des Actes	Nombre et Coefficient	Montant détaillé des Honoraires	Cachet et signature du Médecin attestant le Paiement des Actes
2 B AVR 2022	C	1	150,00	INP : 000 000 23 21 Azeddine SABHI Médecin généraliste Khalid Ibra - Khalid Ben Idris Hay Dakkha - 0551 288 042

EXECUTION DES ORDONNANCES		
Cachet du Pharmacien ou du Fournisseur	Date	Montant de la Facture
 Pharmacie Krami Lila 64, Rue El Hawaifi Cite Dakhlia - Agadir Tel. : 06 28 23 90 09	28/04/2022	315,40

Docteur Azeddine SABIHI

Médecine Générale

Diplômé en santé publique
(Toulouse - France)

Avenue Khalid Ibn Walid
Rue Rabeâa El Aâdaouia
Hay Dakhla - Agadir
Tél: 05 28 23 36 04
GSM : 06 61 28 60 42

الدكتور عز الدين صبيحي

الطب العام

اخصائي في الصحة العمومية
(تولوز - فرنسا)

شارع خالد بن الوليد
زنقة ربعة العدوية حي الداخلة - أكادير

الهاتف : 05 28 23 36 04

المحمول : 06 61 28 60 42

28 AVR 2022

Agadir, le

أكادير ، في

79,50 x 3
1 Dyna few

3 x 40 gouttes /

(SB). (63 PL)
40 gouttes /

59,50
21. Enrrex 25 100 /

(SB). (100)

17,70
31. Efferafex 30 100 /

1467 = (3)

T: 315,70

PHARMACIE LOTFY

Khalil LOTFY

Docteur en Pharmacie

14, Rue El Kawakibi Cité Dakhla - AGADIR

Tél. : 05 28 23 90 09

Dr. Azeddine SABIHI
Médecin - Général
Av. Khalid Ibn Walid Rue Rabeâa
El Aâdaouia Hay Dakhla Agadir
Tél: 05 28 23 36 04-Gsm: 06 61 28 60 42

Dynatens®

Actifs naturels

GOUTTES BUVABLES



Aide à dynamiser
l'organisme

30 ml e

Thérapharm
LABORATOIRES



Lot: 210970

A consommer de
préférence avant le: 01/2025

PPC: 79,50 DH

Dynatens®

Actifs naturels

GOUTTES BUVABLES



Aide à dynamiser
l'organisme

30 ml e

Thérapharm
LABORATOIRES



Lot: 210970

A consommer de
préférence avant le: 01/2025

PPC: 79,50 DH

Dynatens®

Actifs naturels

GOUTTES BUVABLES



Aide à dynamiser
l'organisme

30 ml e

Thérapharm
LABORATOIRES



Lot: 210970

A consommer de
préférence avant le: 01/2025

PPC: 79,50 DH

أنزويكس®

كلبتوس / بروبوليسي

مشروب

LOT 097938/FC29

PER 10/2024

PPC. 59.50

بدون سكر

بدون كحول

أنزويكس®

كلبتوس / بروبوليسي



الحمد لله

بِارِسْتِیا مول

C. 

EFFERALGAN® vitaminé C

PPU 17DH70

EXP 09/2024
LOT 16101 4

20 comprimés effervescents